

FLASH MISSION

DOSSIER DE CANDIDATURE



81^e Congrès de l'ordre des experts-comptables

16, 17 et 18 septembre 2026 – Paris Expo Porte de Versailles

Paris 2026

Le **Flash mission** complète l'offre thématique **Atelier solution et Flash meeting** pour le partenaire qui souhaite être identifié pour la mission que l'expert-comptable pourra accomplir grâce à son dispositif.

OBJECTIF

En 30 minutes maximum, le congressiste accède à une information délivrée conjointement par un partenaire et un expert-comptable.

ORGANISATION

Les **Flashes mission** se tiennent dans une des salles attenantes à l'exposition.

Limités à 8 partenaires, les **Flashes mission** sont programmés à deux reprises lors du Congrès.

Un **Flash mission** sur les deux programmés sera capté en vidéo (planning défini par ECS) afin d'être disponible en replay à l'issue de la manifestation dans l'espace privé de chaque congressiste sur Fuz'experts.TV, vidéothèque du Conseil national.

THÉMATIQUES PROPOSÉES

Les **Flashes mission** proposés par les partenaires seront choisis par les Rapporteurs Généraux et les Vice-Présidents d'ECS pour leur apport dans l'offre cabinet en permettant le **développement de missions complémentaires à la mission principale**.

Par ailleurs, les Rapporteurs généraux et les Vice-Présidents d'ECS seront particulièrement vigilants à la réelle implication d'un expert-comptable dans l'approche de la mission proposée.

CONDITIONS DE CANDIDATURE AUX FLASHS MISSION

La candidature aux **Flashes mission** est limitée aux partenaires ayant réservé une surface de stand au 81^e Congrès.

DOSSIER DE CANDIDATURE DU PARTENAIRE

Le partenaire adresse par mail **avant le 27 mars 2026**, son dossier de candidature en utilisant le [canevas téléchargeable ICI](#) qui doit comporter les éléments suivants :

1. Le projet de titre ;
2. L'objectif qu'il souhaite atteindre avec sa candidature ;
3. Les informations sur la valeur ajoutée du flash mission ;
4. Le plan détaillé du déroulement du flash mission ;
5. La liste des intervenants dont un expert-comptable en tribune ou en vidéo ;
6. Le présent accord paraphé et signé.

SÉLECTION DES DOSSIERS

Le mode de sélection des **Flashes mission** retenus pour le 81^e Congrès s'opérera à partir du dossier de candidature complet comprenant les éléments précités et sur la base des critères suivants :

- L'adéquation de votre proposition avec la « note d'orientation thématique¹ du 81^e Congrès » téléchargeable sur le site www.apar.fr ;
- L'originalité du traitement du sujet et la qualité des intervenants.

POSSIBILITÉS OFFERTES AU PARTENAIRE

Le partenaire peut :

- Distribuer une documentation spécifique et/ou complémentaire à l'issue de son **Flash mission** ;
- Enregistrer une vidéo de présentation de la thématique abordée dans son flash de maximum 30 secondes qui sera diffusée sur le site du 81^e Congrès et sur Fuz'experts.TV, vidéothèque du Conseil national.

¹. La « note d'orientation thématique du 80^e Congrès » sera disponible en février 2026.

ENGAGEMENTS D'ECS ET DES RAPPORTEURS GÉNÉRAUX

(Sous réserve d'acceptation de votre candidature)

ECS prend à sa charge :

- L'équipement de la salle (sonorisation, matériel de projection, accueil et captation vidéo) ;
- L'animateur qui vous accompagnera lors de vos interventions ;
- La programmation de votre flash mission à 2 reprises, pendant trente minutes, durant le congrès ;
- La promotion de votre flash mission dans les différents documents d'édition du congrès et sur Fuz'experts.TV, vidéothèque du Conseil national ;
- La promotion des 10 flashes mission via deux posts sur le LinkedIn du Congrès ;
- La communication dans SIC mag juillet/août des flashes mission qui auront réalisés leur teaser ;
- La communication dans RFC novembre des 8 flashes mission en replays sur Fuz'experts.TV ;
- La mise à disposition d'un personnel d'accueil et d'animation pendant la durée de la manifestation ;
- La diffusion du replay de votre flash mission à l'issue du congrès sur Fuz'experts.TV, vidéothèque du Conseil national ;
- La location du fichier des présents à votre atelier ayant accepté d'être scanné.

ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE²

A l'issue de la décision des Rapporteurs Généraux et des Vice-Présidents d'ECS, le partenaire s'engage à :

- Respecter les modalités fixées dans le « Guide Pratique » diffusé au mois de mai ;
- Être présent à la réunion de répétition de son flash mission avant le congrès ;
- Elaborer son **Flash mission** en étroite collaboration avec l'expert-comptable² qui interviendra à la tribune ou en vidéo ;
- Prendre à sa charge les coûts annexes tels qu'une ligne Internet, la reproduction de documents complémentaires, ...
- Verser le montant fixe de partenariat de **2 875 € HT**.

Le respect strict de ces engagements est impératif ; tout manquement pourra entraîner l'annulation de la participation du partenaire au Flash mission, sans restitution du montant du partenariat, les rapporteurs ayant par ailleurs prévu, à cet effet, deux flashes mission de remplacement.

- Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente annexées à la demande d'inscription et en accepte sans réserve ni restriction toutes les clauses.
- Je déclare avoir pris connaissance de la Charte de partenariat en téléchargement sur le site : <http://www.experts-comptables.fr/article/81e-congres> et en accepte toutes les dispositions.

Nom du signataire

Cachet et signature

Fonction

Société/Organisme

Date

Dossier de candidature à retourner à :
Experts-Comptables Services – 81^e Congrès
Mme Agnès DELEMER
200-216 rue Raymond Losserand 75680 Paris cedex 14
Mail : audelemer@experts-comptables.org

En copie à :
APAR
Mme Anne ROUSSET
75 rue Carnot - 92300 Levallois-Perret
Mail : arousset@apar.fr

2. A défaut de nomination d'un expert-comptable lors du dépôt de candidature, le Rapporteur général désignera un de ses confrères si le Flash mission est retenu.

